

universitaires perçoivent généralement bien les possibilités de ce pays. La perception de la politique de la troisième option se heurte toutefois à des objections voisines de celles que nous avons notées pour l'Allemagne et l'Angleterre. Libre-échangiste en matière industrielle seulement, la Suisse voit la solution des problèmes de croissance économique dans des échanges multilatéraux. Culturellement, elle compte davantage sur les initiatives personnelles de ses universitaires et de ses artistes, plus que sur des accords qu'elle se refuse d'ailleurs à signer. Il n'en demeure pas moins que ses dirigeants et ses intellectuels sont vivement intéressés à tout projet de coopération industrielle et à tout échange universitaire et culturel possible avec le Québec et le Canada.

Au terme de ce tour d'horizon rapide et impressionniste, il nous semble clair que le Canada a de très sérieux atouts en Europe occidentale. Cependant et sous réserve d'une recherche scientifique de longue haleine qui exigerait une série d'interviews systématiques des dirigeants et, pour employer un terme peu populaire aujourd'hui, des élites, l'image du Canada dans le demi-continent européen a encore grand besoin d'être précisée, si ce pays veut mener à bien l'un des volets de la politique de la troisième option: diversifier ses relations extérieures. Cette option reste de toute façon valable pour le Québec comme pour le Canada, quelle que soit la réorganisation structurelle que l'ensemble canadien subira dans les prochaines années.

Le Canada doit concilier sa politique étrangère et sa politique de défense

par Alasdair MacLaren

La politique canadienne de défense, au cours des premières années du gouvernement Trudeau, fut examinée en détail, remise en question, puis reformulée dans un Livre blanc intitulé *La défense dans les années 70*. On y définissait, par ordre de priorité, quatre grands objectifs: d'abord, la protection de la souveraineté nationale — un premier choix qui ne manquait pas de bon sens —, en deuxième lieu, la défense de l'Amérique du Nord en collaboration avec les États-Unis, en troisième lieu, le respect des engagements envers l'OTAN et, enfin, le maintien de la paix. La politique ainsi formulée, on pouvait donc s'attendre que les décisions ultérieures en matière de dotation militaire seraient prises avant tout en fonction de la sauvegarde de la souveraineté nationale.

Entre-temps, cependant, en politique étrangère, la mise en œuvre de ce qu'on a appelé la troisième option a pris le pas sur cette volonté de ramener la politique de défense à des dimensions plus nationales et moins internationales; si bien que cette politique, plutôt que d'obéir aux prescrip-

tions du Livre blanc de 1971, est simplement redevenue ce qu'elle était avant l'époque de Trudeau, avant les audiences du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, avant le retrait partiel des forces canadiennes cantonnées en Europe et avant l'apparition du thème qui domine aujourd'hui la politique étrangère canadienne.

Normalement, la politique de défense est au service de la politique étrangère. Il est toutefois malheureux que la poursuite des objectifs de cette dernière doive se faire au détriment de la priorité majeure de la défense, qui fut définie en 1971, la protection de la souveraineté canadienne. Par ailleurs, notre politique de défense est entièrement asservie à l'idée qu'une éventuelle agression des Soviétiques doit nécessairement se produire sur le front central de l'OTAN. Or, il faut déployer des effectifs spécialisés dans des opérations très précises pour conjurer cette menace telle qu'on la perçoit, tandis que la protection de la souveraineté exige des forces plus polyvalentes